

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BANDOL

L'an deux mil vingt-quatre et le 1^{er} mars à dix-sept heures, l'assemblée délibérante (29 conseillers municipaux en exercice) dûment convoquée le seize février, s'est réunie en mairie annexe, rue Gabriel Péri, salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul Joseph, Maire.

Présents (21) : M. Joseph, Mme Bouron, M. Chorel, Mme Aymes, M. Rocheteau, Mme Nadjarian, M. Bertoncini, M. Coquin, M. Bardet, M. Gauthier, M. Baud, Mme Sauvan, Mme Luydlin, Mme Bertoniri, M. Bonnefoy, Mme Revest, M. Willier, Mme Henriot, M. Mino, M. Bayle, M. Leclercq.

Représentés (06) : Mme Gigout par M. Baud, Mme Paladel par M. Willier, Mme Mith par M. Coquin, Mme Guerel par M. Gauthier, M. Mouaddel par Mme Aymes, Mme Cercio par M. Mino.

Absents (02) : M. Lefevre, Mme Pinet.

N° et Objet : 01 - Budget principal - Vote du budget primitif - Exercice 2024

Rapporteur : Jean-Paul JOSEPH

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 26 janvier 2024,

Le rapporteur donne lecture à l'assemblée délibérante du rapport de présentation du projet de budget primitif 2024, joint à la convocation des conseillers municipaux.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter chapitre après chapitre ce budget primitif qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

Pour la SECTION DE FONCTIONNEMENT à 24 684 361,00 €

Pour la SECTION D'INVESTISSEMENT à 10 908 767,00 €

Soit globalement 35 593 128,00 €

Pour (22) : M. Joseph, Mme Bouron, M. Chorel, Mme Aymes, M. Rocheteau, Mme Nadjarian, M. Bertoncini, Mme Gigout, M. Coquin, M. Bardet, Mme Paladel, M. Gauthier, Mme Mith, M. Baud, Mme Sauvan, Mme Luydlin, Mme Bertoniri, M. Bonnefoy, Mme Guerel, M. Mouaddel, Mme Revest, M. Willier.

Contre (05) : Mme Henriot, M. Mino, M. Bayle, M. Leclercq, Mme Cercio.

Abstention (0) : néant.

adopté à la majorité



Jean-Paul JOSEPH
Maire de Bandol